

tion du courrier à domicile. Il faudrait que nous fussions certains que la diminution n'est que momentanée. Il serait fort difficile de prouver que la diminution est telle qu'il y a lieu de cesser la distribution et de priver ainsi les habitants de cette grande ville d'un important avantage.

Il y a aussi le changement des bureaux de postes, et le remplacement des bureaux à commission (revenue post offices) par des bureaux de postes de grande ville. Les députés se rappelleront que, dans ces derniers et dans les bureaux-succursales, le directeur de la poste et les employés touchent des appointements fixes, tandis que dans les autres, ils reçoivent une commission sur les recettes. Lorsque les recettes d'un bureau atteignent un certain chiffre, ce bureau devient un bureau-succursale. Après avoir étudié le sujet, j'en suis arrivé à la conclusion qu'un grand nombre de bureaux dont le directeur et les employés reçoivent une commission pourraient être convertis en bureaux-succursales, ce qui permettrait au département de toucher de plus fortes recettes, car je constate que souvent les receveurs de la poste sont trop rétribués eu égard à l'importance du bureau et aux devoirs qu'ils accomplissent.

Au lieu de leur donner une commission, si je leur donnais des appointements fixes qui seraient moins élevés que la commission qu'ils touchent maintenant, tout en étant suffisants pour les services qu'ils rendent au public, je suis d'avis que je pourrais augmenter les recettes de ces bureaux de postes.

En 1914, les cités de Guelph, de New-Westminster, de Moosejaw et de Saskatoon ont obtenu des bureaux de postes de grande ville, ce qui veut dire que les appointements des directeurs et des employés sont payés avec les fonds que le budget consacre à cette fin chaque année. En général, la différence n'est pas grande au point de vue des travaux du département, mais il y a cette différence que nous devons ouvrir des crédits plus forts que ceux que nous aurions à ouvrir autrement, surtout quand nous payons les appointements avec les fonds inscrits au budget, tandis que si ces bureaux demeuraient des bureaux comptables, les receveurs et les employés seraient payés avec les recettes. Ce changement a causé une augmentation de \$163,000.

M. TURRIFF: Le ministre a laissé entendre que, si ce changement avait lieu pour d'autres bureaux de postes, le département recevrait un revenu plus fort. Dans

ce cas, pourquoi ne fait-il pas ce changement?

L'hon. M. CASGRAIN: Je vais le faire. Lorsque l'honorable député sera ministre des Postes—ce que je lui souhaite sincèrement—il s'apercevra que ces choses ne se font pas en un jour.

M. TURRIFF: Ce sera dans un an et demi environ.

L'hon. M. CASGRAIN: Ces changements ne peuvent se faire sans un examen approfondi. Voilà une des réformes que je cherche à opérer afin de diminuer la dépense et d'augmenter les recettes du département.

J'ai parlé d'augmentations extraordinaires, et par là j'entends des augmentations qui proviennent de causes extraordinaires, telles que l'établissement de la poste rurale, l'achat des boîtes, les marchés avec les compagnies de chemins de fer et les lois dont j'ai parlé et qui expliquent une grande partie de l'augmentation annuelle de la dépense du département. Chaque année a amené un accroissement de la dépense du ministère des Postes, ainsi que la députation le verra en consultant le rapport.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on augmenté les appointements des receveurs des bureaux de postes de la compagnie?

L'hon. M. CASGRAIN: Pas dernièrement.

L'hon. M. MARCIL: Quand la dernière augmentation a-t-elle eu lieu?

L'hon. M. CASGRAIN: Il y a trois à quatre ans à peu près.

L'hon. M. MARCIL: Etait-ce sous le présent régime?

L'hon. M. CASGRAIN: Oui.

L'hon. M. MARCIL: Quel est maintenant le chiffre minimum des appointements?

L'hon. M. CASGRAIN: Il est de \$50. On calcule que, pendant les trois années antérieures à 1912, il y a eu annuellement une augmentation de 11.65 p. 100 dans les dépenses du ministère des Postes. Or, les dépenses de 1912 sont de \$9,172,035, ainsi que le rapport le démontre; 11.65 p. 100 de cette somme forme \$1,068,544, de sorte que pour connaître l'augmentation normale au delà de \$9,172,035 pendant une période de trois ans, il nous faut multiplier \$1,068,544, par 3. Cela donne, \$3,205,000 en chiffre rond. Voici ma thèse: il y a des augmentations attribuables à des causes extraordinaires, mais indépendamment de ces causes, les dépenses du département augmen-